

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de BUCY-LE-LONG

Par arrêté du 2 octobre 2024, le Président de la communauté de communes du Val de l'Aisne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU de la commune de Bucy-le-Long, arrêté par délibération du conseil municipal de Bucy-le-Long le 26 février 2024. À cet effet, **Monsieur Alain RODIER**, responsable Sécurité, Hygiène et Environnement, en retraite, a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bucy-le-Long pendant la durée de l'enquête, du **mercredi 23 octobre 2024 au lundi 25 novembre 2024** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. **L'enquête publique sera close le lundi 25 novembre 2024 à 18h00.**

Le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de PLU est consultable en mairie de Bucy-le-Long. Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Bucy-le-Long et sur le site Internet de la commune : <https://www.bucylelong02.fr/> Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Bucy-le-Long ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : bucy-le-long-mairie@wanadoo.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le mercredi 23 octobre 2024, de 9h00 à 12h00**
- **Le mercredi 30 octobre 2024, de 15h00 à 18h00**
- **Le samedi 9 novembre 2024, de 9h00 à 12h00**
- **Le lundi 25 novembre 2024, de 15h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Bucy-le-Long et au siège de la communauté de communes du Val de l'Aisne aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune de Bucy-le-Long. Au terme de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la communauté de communes du Val de l'Aisne après avis de la commune de Bucy-le-Long. L'autorité compétente responsable du plan local d'urbanisme est la communauté de communes du Val de l'Aisne. Les informations peuvent être demandées à la commune de Bucy-le-Long.

Le Président de la communauté de communes du Val de l'Aisne.